

Sous -direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 33 /2023

Date : 30/05/2023

A / Monsieur : HENINI HOUSSEM EDDINE
Gérant De l'entreprise : HENINI HOUSSEM EDDINE
ADRESSE : CITE DJEBEL EL DJORF TEBESSA

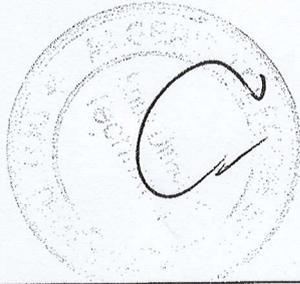
Objet : MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux Câble FO (ODN) Rte bekkaria el kouif.

ODS N° : 101/2022 du 07/04/2022.

Dans le cadre de l'assainissement des dossiers des travaux objets des ODS cités ci-dessus, il a été donné de constater que malgré nos maints rappels, ils n'ont pas toujours été facturé.

- A cet effet, je vous mis en demeure de transmettre le dossier de paiement dans un délai de 08 jours faute de quoi ils sont considérés par Algérie télécom comme classés définitivement et de ce fait ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation de votre part.



Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications / Tébessa

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications de Tébessa
Leukmadje

Accusé de réception

Je soussigne :représentant de l'entreprise :
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure . Abondement

(Signature et cachet)

